



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023 116

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION MADEMOISELLE S

Considérant qu'au titre de sa compétence en faveur de l'aménagement et du développement culturel et particulièrement du volet relatif au soutien technique et financier à l'organisation de manifestations d'audience nationale menées sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a décidé de s'engager dans le dispositif national « Printemps des poètes » du 10 au 27 mars 2023,

Considérant que dans ce cadre, les bibliothèques du territoire ont été contactées et celles de Béthune et de Bruay-La-Buissière, ont souhaité prendre part à la manifestation proposée par l'agglomération, en partenariat avec l'EPCC *La Cité des électriciens*, laquelle a invité l'auteure Samira El Ayachi, pour des ateliers et une rencontre les 9 et 11 mars 2023,

Considérant qu'à cette occasion, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des ateliers d'écriture animés par Samira El Ayachi,

Considérant que la prestataire a toutes les qualités artistiques requises pour proposer ces ateliers,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Mademoiselle S dont le siège social est situé à Lille (59000), 27 rue Jean Bart, pour des ateliers d'écriture de Samira El Ayachi, qui se dérouleront dans les médiathèques de Béthune et de Bruay-la-Buissière, le 10 mars 2023, et ce pour un montant total de 749,40 € nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Mademoiselle S dont le siège social est situé à Lille (59000), 27 rue Jean Bart, ayant pour objet l'animation d'ateliers d'écriture avec l'auteure Samira El Ayachi, par le biais de l'association Mademoiselle S qui se dérouleront le 10 mars 2023 dans les médiathèques de Béthune et de Bruay-la-Buissière, et ce pour un montant total de 749,40 € nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**16.FEV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **16.FEV. 2023**

Et de la publication le : **16.FEV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien